

Compte rendu du Conseil Municipal

27 MAI 2020

Présents: Sophie Phelipeau, Arnaud Saint James, Christopher Stonham, Hector Cuadrado Rica, Rachida El Hijri, Christian Le Baron, Thomas Le Batard, Andréa Lecarpentier, Clément Lesage, Nathalie Métivier, Elodie Pasquet, Michaël Rault, Isabelle Russo.

Absents excusés: **Raphaël Bourland démissionnaire par lettre recommandée ; Crystelle Dumont démissionnaire par lettre recommandée.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Beuve, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Nathalie Métivier a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

1) Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Russo, doyenne, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et démissionnaires) installés dans leurs fonctions.

Isabelle Russo, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Isabelle Russo a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Thomas Le Batard et Monsieur Arnaud Saint James.

Isabelle Russo demande qui est candidat à la fonction de maire.

Madame Sophie Phelipeau propose sa candidature.

En raison des conditions sanitaires, l'assesseur désigné Thomas Le Batard, a présenté l'urne, devant chaque conseiller municipal à l'appel de son nom. Chaque conseiller a fait constater au Président qu'il n'était porteur d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultat du premier tour de scrutin :

Tous les conseillers ont pris part au vote.

13 votants,

13 voix pour Sophie Phelipeau

Sophie Phelipeau, à la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2) Election des Adjoints

Sous la présidence de Sophie Phelipeau élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Sophie Phelipeau a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Les résultats du vote :

Monsieur Arnaud Saint James, 13 voix pour, a été élu premier adjoint, chargé plus particulièrement des finances.

Monsieur Christopher Stonham, 13 voix pour, a été élu deuxième adjoint, chargé plus particulièrement de l'informatique, de la communication.

3) Indemnités des élus

Sophie Phelipeau explique le mode de rémunération du maire et des adjoints :

Le calcul est effectué sur la base de l'indice 1027 de la rémunération dans les collectivités territoriales soit : 3 889,40€.

	Maximum		Coefficient	Taux proposés	
Maire	40,30%	1567,43€	57,42%	23,14%	900,02€
Adjoints	10,70%	416,17€	82,86%	8,87%	344,84€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le montant des rémunérations du Maire et des Adjoints, soit, 23,14% du montant de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale pour le Maire, 8,87% du montant de l'indice 1027 pour les Adjoints.

4) Election des délégués dans les commissions.

Impôts Directs
Président A. SAINT JAMES
Titulaire C. LE BARON
Titulaire A LECARPENTIER
Titulaire M. RAULT
Suppléant A. GASTEBLED
Suppléant C. STONHAM
Suppléant T. LE BATARD
Suppléant C. FAUCON
Suppléant J. DELACOUR

Travaux Bâtiments Voirie Urbanisme Aménagement Environnement
Président H. CUADRADO RICA
Titulaire T. LE BATARD
Titulaire I.RUSSO
Titulaire C. LESAGE
Titulaire C. LE BARON
Titulaire C. STONHAM
Titulaire J.F. VEROUT
Titulaire S. DEFOSSEZ
Titulaire F. BOSCHER
Titulaire S. FRADIN

Commission de contrôle pour la liste électorale
Délégué Prefet J. FRANCOIS
Délégué préfet suppléant M. RAULT
Délégué Tribunal M.H. MORAND
Délégué Tribunal suppléant Ch. LE BARON
Conseiller municipal A. SAINT JAMES
Conseiller municipal N. METIVIER

Appel d'Offres
Titulaire H. CUADRADO RICA
Titulaire T. LE BATARD
Titulaire C LESAGE
Suppléant Ch. LE BARON
Suppléant M. RAULT
Suppléant C STONHAM

Finances
Président A. SAINT JAMES
Titulaire N METIVIER
Titulaire A. LECARPENTIER
Titulaire Ch. LE BARON
Titulaire T. LE BATARD

Affaires Sociales
Président R. EL HIJRI
Titulaire E. PASQUET
Titulaire LECARPENTIER
Titulaire C STONHAM
Titulaire F. BERNIER
Titulaire MH. MORAND
Titulaire Ch. PUPIN

Sports Loisirs Culture Tourisme
Président C. STONHAM
Titulaire M. RAULT
Titulaire R. EL HIJRI
Titulaire E PASQUET
Titulaire Ch. PUPIN
Titulaire M. BERNIER
Titulaire R. VEROUT
Titulaire J. ARNAUD

Information Communication
Président C. STONHAM
Titulaire E. PASQUET
Titulaire A. LECARPENTIER
Titulaire M BERNIER

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont voté la liste des membres dans chaque commission.

5) Election des délégués dans les syndicats et comités

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
Titulaire

Eau du Bassin Caennais
Titulaire

SDEC Syndicat Départemental Electrification
Titulaire

S. PHELIPEAU
Suppléant
A. SAINT JAMES

T. LE BATARD
Titulaire
Ch. LE BARON

T. LE BATARD
Titulaire
H. CUADRADO RICA

Cote 112
Titulaire
C. STONHAM
Suppléant
N. METIVIER

Baux Ruraux
Titulaire
C. LESAGE

SIVOM «Les Trois Villages»
Titulaire
S. PHELIPEAU
Titulaire
C. STONHAM
Titulaire
A. LECARPENTIER
Titulaire
E. PASQUET
Suppléant
N. METIVIER
Suppléant
A. SAINT JAMES

SYNDICAT TRANSPORT SCOLAIRE EVRECY
Titulaire
M. RAULT
Suppléant
I. RUSSO

Chambre Commerce et Industrie
Délégué Préfet
Ch. LE BARON
B. FERON
C. LACHAUSSEE

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, votent la liste des membres dans chaque délégation.

4) Questions et informations diverses

Elodie Pasquet et Christopher Stonham se portent volontaires pour animer le conseil municipal des Jeunes.

Christian Le Baron est volontaire si besoin d'un représentant à la communauté de communes au sujet des impôts des artisans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.